

# Gaillet des marais



© CBNB, C. Bougault

FAMILLE : Rubiaceae

SYNONYMES :  
*Galium rupicola*

NOMS VERNACULAIRES :  
*Gaillet des marais*

TYPE BIOLOGIQUE : Hémicryptophyte ou héliophyte

TAILLE : 15-80 cm

PÉRIODE DE FLORAISON : Mai - Août

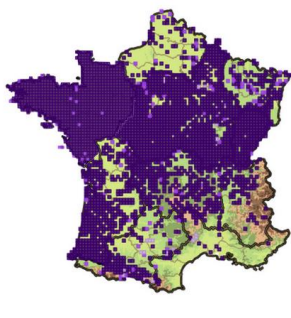
STATUTS DE RARETÉ ET DE MENACE :

- *Aucun*

STATUTS RÉGLEMENTAIRES :

- *Aucun*

RÉPARTITION EN FRANCE



■ date ≥ 2000   ■ 1950 ≤ date < 2000   ■ date < 1950

Source : <https://siflore.fcbn.fr>, consulté le 20/10/2020

© CBNB, G. Masson

## *Galium palustre* L.



### Description

Type végétatif : Plante herbacée pérenne

Port : Tiges faibles, ascendantes

Système racinaire : Souches grêles

Feuilles : Feuilles linéaires, obtuses à l'extrémité, regroupées en verticilles par 4-5(-6)

Inflorescence : Panicule lâche

Fleurs : Petites fleurs blanches à 4 pétales pointus soudés à leur base, anthères rouges

Fruits : Diakènes subglobuleux se séparant à maturité ; chaque akène mesurant env. 1,2 mm, glabre, rugueux



© CBNB, C. Bougault

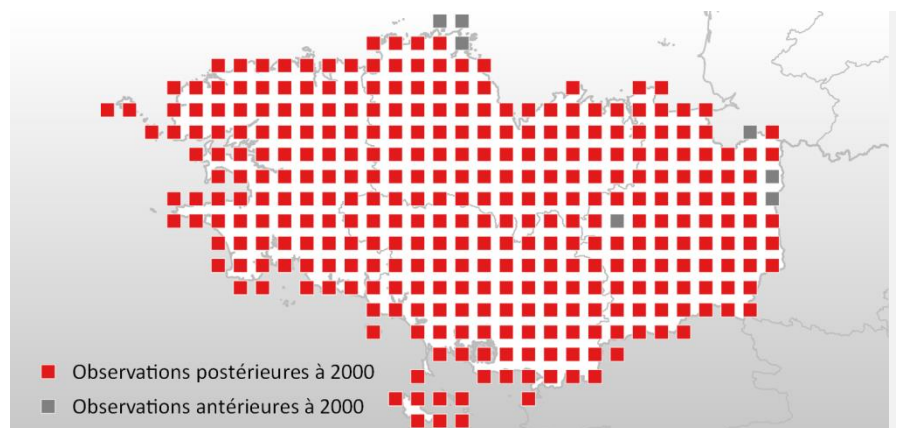
Feuilles de *Galium palustre*

### Milieu de vie

Prairies humides à marécageuses, marais tourbeux, bord des eaux et fossés. Egalement dans les ornières de chemins forestiers

Le Gaillet des marais se développe sur des sols variés sauf très acides.

### Répartition de l'espèce en Bretagne



■ Observations postérieures à 2000  
■ Observations antérieures à 2000

Source : base *Calluna*, CBNB, 20/10/2020  
Carte de répartition actualisée en ligne sur [eCalluna](https://eCalluna.fr)

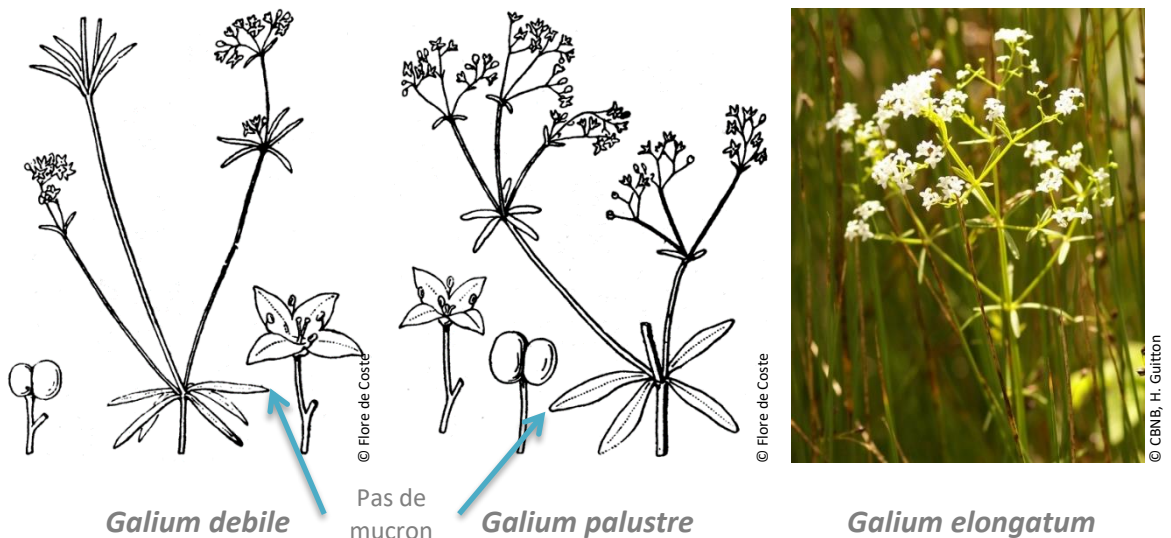


## Confusions possibles

Il existe un risque de confusion avec les autres espèces du même genre, notamment avec le Gaillet faible (*Galium debile* Desv.) et le Gaillet élevé (*Galium elongatum* C.Presl), qui sont les seuls autres gaillets à ne pas avoir de mucron au bout de leurs feuilles (ou rarement très faiblement apiculées). Exemple de Gaillet courant en Bretagne avec un mucron : le Gaillet commun (*Galium mollugo* L.).

Le Gaillet des marais (*Galium palustre* L.); le Gaillet faible (*Galium debile* Desv.) et le Gaillet élevé (*Galium elongatum* C.Presl) sont indicatrices de zone humide et figurent sur l'Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement.

	<i>Galium debile</i>	<i>Galium palustre</i>	<i>Galium elongatum</i>
<b>Taille</b>	15-40 cm	< 50 cm	> 50 cm
<b>Feuilles</b>	Feuilles étroitement linéaires, de 0,5 à 1cm de long	Feuilles linéaires-lancéolées de 0,5 à 1,5 cm de long	Feuilles linéaires-lancéolées de 1,5 à 2 cm de long
<b>Panicule</b>	Panicule à rameaux dressés	Panicule à rameaux étalés	Panicule à rameaux étalés
<b>Fleurs</b>	Fleurs larges d'environ 2,5 mm	Fleurs majoritairement larges de 1,5-3 mm	Fleurs larges d'environ 2,5 à 4mm
<b>Fruits</b>	-	Akènes mûrs majoritairement < 1,5 mm de long	Akènes mûrs majoritairement > 1,5 mm de long



## Exemples d'autres espèces de Galium

